Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 37 (2000) Heft: 1454-1455

Rubrik: Impressum

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

conscientes prises par des entités privées ou publiques, c'est-à-dire par ceux qui ont le pouvoir de les prendre et de les faire appliquer.

En d'autres termes, ce système évolue selon des rapports de force variables entre des acteurs sociaux organisés constamment confrontés les uns aux autres. Considérer le «marché libre» comme le protecteur de la liberté en général est une fiction idéologique déterministe, sans rapport avec le monde réel. Sa fonction est polémique et démagogique: mettre l'adversaire sur la défensive, semer la confusion dans l'opinion, occulter la réalité et faire croire aux citoyens que tout ce qui est important pour eux est hors de portée de leur pouvoir de décision. Le socialisme, au contraire, s'efforce de leur donner les moyens de comprendre et de se mêler de ce qui les regarde.

La réalité, c'est que la liberté individuelle et les droits individuels sont justement protégés par la réglementation. Déjà au 19<sup>e</sup> siècle, Lamennais faisait remarquer qu' «entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère». La «liberté du consommateur» que vante Blocher, ne vaut que dans la mesure où le consommateur est aussi et surtout un citoyen qui sait se protéger par des moyens poli-

tiques contre les fraudeurs en tous genres. Ce qui protège la liberté du consommateur, c'est sa défense, par les moyens de la législation, contre ceux qui voudraient l'exploiter.

De la même façon, dans les conventions collectives du travail, chaque augmentation de salaire, chaque heure de travail de moins, chaque jour supplémentaire de vacances agrandissent l'espace de la liberté individuelle que les travailleurs peuvent consacrer à des fins personnelles, récupérant ainsi la dignité à laquelle chaque être humain a droit. Alors qu'au contraire la déréglementation du travail les met sur une roue de hamster d'où il n'y a pas d'issue.

Parmi les différentes mesures qui protègent le consommateur contre la fraude, il y a l'obligation de détailler la composition exacte des produits alimentaires, y compris les additifs, les colorants, les agents de conservation, etc. Il serait bon que les mêmes règles puissent s'appliquer en politique. Dans son pamphlet, Blocher essaie de vendre un produit frauduleux, avarié et dégradé par la substitution de produits de qualité inférieure. Son but est le même que celui de tous les fraudeurs: le profit maximum aux dépens du consommateur, en l'occurrence, du citoyen.

# Les collaborateurs de DP

**Rédacteur responsable** : Jean-Daniel Delley **Rédaction permanente** : Géraldine Savary

L'équipe de DP: Gabrielle Antille Gaillard; Eric Baier; Claude Bossy; Jean-Pierre Bossy; François Brutsch; Gérard Escher; Jean-Claude Favez; André Gavillet; Jacques Guyaz; Pierre Imhof; Yvette Jaggi; Daniel Marco; Jérôme Meizoz; Roger Nordmann; Jean-Yves Pidoux; Charles-F. Pochon; Anne Rivier; Luc Thévenoz; Albert Tille.

Composition et maquette: Françoise Gavillet, Géraldine Savary Responsable administrative: Murielle Gay-Crosier

#### Impressum:

Numéro spécial 1454-1455 de *Domaine Public*, encarté dans *Le Temps*, le 13 décembre 2000

## Editeur:

Domaine Public SA cp 2612, 1002 Lausanne domaine.public@span.ch

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Maquette, mise en page:

Géraldine Savary

#### Relecture:

Françoise Gavillet

## Impression:

Centre d'impression Edipresse Lausanne SA